



Merci

Par **Oliseh**, le **29/07/2011** à **17:53**

Merci pour vos réponses.

Par **nathalie**, le **31/07/2011** à **17:17**

Bonjour,

A mon avis, tu ne risques pas grand chose si elle n'apporte pas de preuve. Par contre, si elle n'a pas de preuve mais qu'elle persiste dans ses accusations, la police peut faire une enquête sur toi sans que tu le saches. Si tu es clean, l'affaire sera classée.

Et tu as très bien réagi en déposant plainte pour dénonciation calomnieuse.

L'important maintenant, c'est que tu tiennes, que tu ne la recontactes surtout pas même si elle ou ses parents cherchent à te parler. Et oui, tu t'es très bien défendu en déposant ta plainte, elle risque d'avoir le "retour du baton" et te demander d'enlever ta plainte.

Pour le moment, fais ta vie et laisses faire la police. Par contre, tout ce que tu as détaillé ici, n'hésites pas à le mettre par écrit et à l'expliquer à la police.

Si tu as des traces de ses textos ou toute communication (facture de tél, les fois où tu l'as appelé, etc...), gardes tout.

Moi, c'était la situation inverse avec vrai menace de morts, mise en joue avec fusil et agression physique (j'avais déjà les cervicales HS et mon super voisin a failli me paralyser en me frappant aux cervicales).

J'ai déposé 2 plaintes (harcèlement, menaces de mort et agression physique avec ITT de 8 jours). Une enquête a été faite sur moi et ce voisin. Résultat: je suis une nana clean aussi dans l'enseignement, lui un peu alcoolique mais une telle apparence de qqn de bien, la gendarmerie n'a pas pu attester de preuves caractérisés malgré 6 témoins. Et affaire classée !

Même les vrais agresseurs ne sont pas condamnés (bravo la justice!). Donc ne te fais pas de soucis.

Je continue... Par exemple, si ton affaire venait à être classée, elle a encore le droit de faire appel devant la justice mais ils vont lui réclamer une consignation à payer d'avance et des preuves qu'elle devra fournir (cela peut la stopper dans ses agissements). Si elle n'a rien et que cela se retourne contre elle, la consignation se sera pour sa poche, sans compter peut être des dommages et intérêts pour dénonciation calomnieuses.

Bon courage, laisse faire, le temps fera le reste.